

Webinaire Professionnalisation

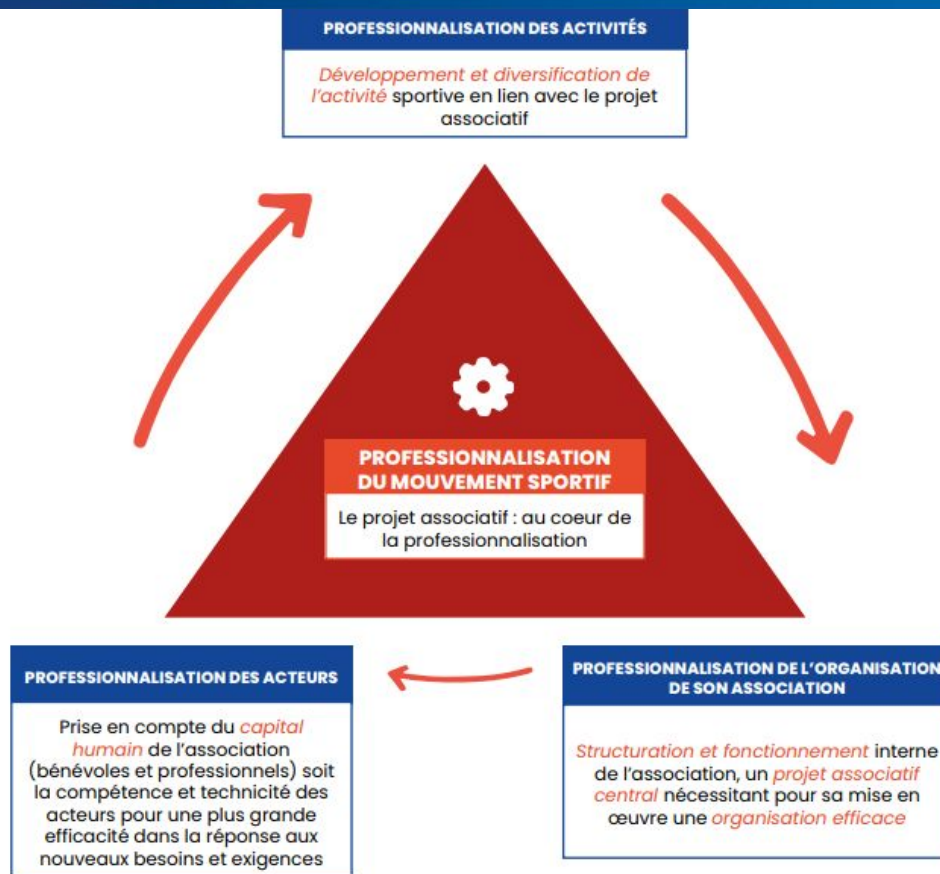
Nouvelle-Aquitaine

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !

Concept de professionnalisation

Il s'agit d'inscrire son association dans une démarche de :

- structuration interne (professionnalisation de l'association) ;
- développement de l'activité (professionnalisation des activités) ;
- montée en compétences des individus qui la composent, qu'ils soient bénévoles ou salariés (professionnalisation des acteurs).

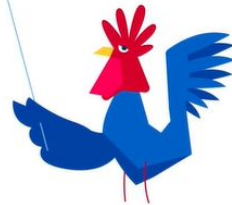


[Fiche pratique_CRDLA Sport](#)

Le projet associatif, c'est quoi ?

- Une carte d'identité de votre association
- Un moteur de votre structure organisationnelle et de vos actions
- Un cap / un acte fondateur
- Des valeurs défendues, ...

LE PROJET ASSOCIATIF C'EST QUOI ?



Le Projet :

Qui ? Souvent informel, il est fortement conseillé de construire ce document de manière **collective en associant les différents acteurs** de l'association et de le formaliser de manière écrite.

Quoi ? Une fois **rédigé, partagé et diffusé**, le projet associatif deviendra le **socle** commun à toutes les actions menées par l'association.

Pourquoi ? Pour quels publics, pour quels besoins, le projet est-il adapté au regard de son environnement ?
Les **orientations** choisies représentent la **politique de la structure**.

Où ? Sur quel(s) territoire(s) mes actions s'inscrivent ?

Des leviers de développement

Ligue NA 2024-2025 :

- + 4 nouveaux clubs
- *Taux de Féminisation : 30,6% (Moy Nat : 30,2%)*
- *% de Jeunes : 31,9% (Moy Nat : 22,9%)*
- *1/3 des clubs ont une école de triathlon.*
- *Licences Loisirs : 15,9% (Moy Nat : 12,9%)*
- *Licences Para triathlon : 8,7% (Moy Nat 10%)*

LES NOUVEAUX MARCHÉS : VERS UNE DIVERSIFICATION DES RESSOURCES

La diversification des publics

- Seniors
- Personnes atteintes de longues maladies
- Personnes en situation de handicap

De nouvelles modalités d'offres de pratique

- Flexibilité et complémentarité des offres
- Diversification des cadres de pratique (*en entreprise, hors des murs du club*)
- Développement de la dimension loisir

L'identification de segments complémentaires

- Développement des services et produits connexes aux adhérents
- Recours à la prestation de services pour les non-adhérents
- Approche multisectorielle / ESS

LA DIGITALISATION : OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FIDÉLISATION

Au service de l'organisation

- Outils de gestion et de paiement en ligne
- Outils de gestion des compétitions
- Outils de formation

Au service des pratiquants

- Outils d'accompagnement à la pratique sportive (*tutoriels, suivi de sa performance personnelle, réservation en ligne, accès aux informations du club, etc.*)

Au service de la vie de club et de sa visibilité

- Outils d'animation de groupes
- Outils de partage d'information et de ressources (*notamment pour les éducateurs*)
- Outils de communication

VIGILANCES ET OPPORTUNITÉS

- La question du sens et des valeurs portés par l'association doivent demeurer au centre des choix de développement
- La mutualisation est une perspective qui peut faire sens notamment dans une logique territoriale
- L'approche multisectorielle est pertinente en s'ouvrant à d'autres secteurs dans une logique partenariale de développement

SOCIO-SPORT : Entrée par les publics



Ex : Dispositifs pour la féminisation dans le sport

Institution publique de référence :

- Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) placée sous l'autorité du Préfet de Région

[Contacts en NA](#)

Dispositifs mobilisables :

- PSF de la FFTRI : Développer la féminisation de la pratique sportive, de l'accès aux responsabilités et de l'encadrement
Pour les clubs et comités : action découverte pour public féminin, notamment issue des zones prioritaires.
- Crédit formation FFTRI.
- [Club des 300 du CNOSF](#) : un programme d'accompagnement complet pour les dirigeantes du mouvement sportif de demain.

Acteurs privés :

- [Femix sport](#), association qui favorise la mixité et accompagne les femmes dans le monde sportif.
- [Egal sport](#), association de promotion, soutien des femmes et des mixités dans le sport, dénoncer toutes les discriminations.
- [Française des Jeux \(FDJ\)](#), programme Sport pour Elles.

Exemples :

- **Club de Pau** : une séance de sport hebdomadaire aux femmes, en collaboration avec la Cité de l'Emploi France Travail, les professionnels de l'emploi et l'insertion locale.
- **Club de Mâcon** : séances dédiées permettant ainsi de retrouver dynamisme, motivation et lien social. La cible directe de ce projet sont les femmes en situation de précarité avec ou sans emploi – en recherche d'intégration sociale et professionnelle.

[Livret et label mixité FFTRI](#)

►► <https://sport-inclusion.fr/aide/>
<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

L'emploi : un moyen au service du projet associatif

PROJET DE L'ASSOCIATION

Un programme d'actions défini
autour d'objectifs

Des valeurs
et une finalité :
développement
d'activités
et de services

MOYENS MOBILISÉS

Ressources
financières

Ressources
matérielles et
logistiques

Ressources
humaines

. Bénévoles
. Salariés
. Service Civique
. Mécénat de
compétences

Calibrage du besoin en RH avec 3
éléments à prendre en compte :

- L'identification des **missions**
- Les **compétences**
- Le **volume d'activités**

**L'EMPLOI : UN MOYEN
AU SERVICE DU PROJET**

Les différents statuts de la relation de travail

	Salarié	Bénévole	Travailleur indépendant
<u>Définition</u>	Une relation salariée existe dès lors qu'une personne exécute une prestation de travail pour le compte et sous la subordination d'une autre, contre rémunération.	Personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial.	Personne qui exerce à son compte une activité économique , en supportant les risques de cette activité et en s'appropriant les profits éventuels qu'elle peut générer.
<u>Caractéristiques</u>	Le salarié s'engage à fournir une prestation de travail pour autrui.	Le bénévole participe de manière volontaire , dans le but de mener une action au profit d'une autre personne ou d'un organisme sans en attendre une rémunération.	Le travailleur indépendant ne reçoit pas de directives sur le travail qu'il accomplit (<i>liberté de fixation des horaires, liberté d'exercice de son activité, liberté de fixation de ses tarifs...</i>). Comme il exerce pour son compte et supporte les risques liés à son activité économique, les règles applicables en droit du travail ne s'applique pas à lui. <i>Exemple : dans le cadre de son activité, il n'est pas soumis au respect des <u>durées maximales de travail</u>, comme ça pourrait être le cas pour un salarié.</i>
	En contrepartie de la prestation de travail, le salarié est rémunéré .	Dans le cadre de son activité, le bénévole peut être amené à engager personnellement des frais. Ainsi, il peut : • Prétendre au remboursement des frais à condition que les frais soient réels, justifiés et engagés pour les besoins de l'association ; • Faire un abandon de frais à l'association et bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu.	Le travailleur indépendant ne perçoit pas de salaire, puisqu'il n'est pas salarié. La rémunération de son travail se fait donc par le paiement de ses factures. Il définit lui-même le prix de sa prestation . Le travailleur indépendant : - Doit être immatriculé auprès de l'URSSAF ; - Dispose de son propre matériel : il peut utiliser celui de la structure mais qui doit lui être facturé ; - Doit avoir sa propre assurance responsabilité civile professionnelle.
	Dans le cadre de la relation de travail salariée, l'employeur dispose d'un pouvoir de direction envers l'ensemble de ses salariés.	Le bénévole : • Est libre de ses horaires et de quitter la structure à tout moment sans dédommagement ou procédure. • Doit uniquement respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association.	

Alerte sur le statut d'auto-entrepreneur



Risque de requalification en contrat salarié si certains critères ne sont pas respectés, notamment celui de la subordination.

=> faire reconnaître l'existence d'un contrat de travail par un juge à la suite d'un contrôle administratif et/ou d'une revendication d'un salarié.

Ainsi, si une association ou un club de sport a recours à un travailleur indépendant, un fort risque de requalification en contrat de travail, rappel de cotisations sociales et condamnation pénale existe si, par exemple :

- L'indépendant (ou auto-entrepreneur) exerce dans les locaux utilisés par le club ;
- Les adhérents du club constituent la clientèle de cet indépendant ;
- Le club (et non la clientèle) rémunère directement cet indépendant ;
- L'indépendant est soumis à un planning, à un pouvoir disciplinaire de l'employeur.

=> s'assurer que le professionnel soit véritablement libre dans l'organisation de la prestation.

[Guide auto-entrepreneur dans le sport](#)

Autres dispositifs de mobilisation RH

Différentes solutions de mobilisation RH : bénévolat, stage, emploi, Service Civique, SNU, alternance, mécénat de compétences.

- **Service Civique** : mission d'intérêt général, sans critère de qualification, de 6 à 12 mois pour des jeunes de 16 à 25 ans.

=> voir avec la [FFTRI](#)

- **Mécénat de compétences** (don en nature) : mise à disposition de collaborateurs d'une entreprise à un organisme d'intérêt général, qui vont mobiliser pendant un temps leurs compétences ou leur force de travail. Sa mise à disposition se fait sur son temps de travail, avec des conditions fiscales avantageuses.

Ex de plateforme : [Vendredi](#)



Guide du [Mécénat de compétences](#)

Diplômes pour encadrer le triathlon contre rémunération

La formation d'État permet d'accéder à des diplômes pour encadrer le triathlon contre rémunération.

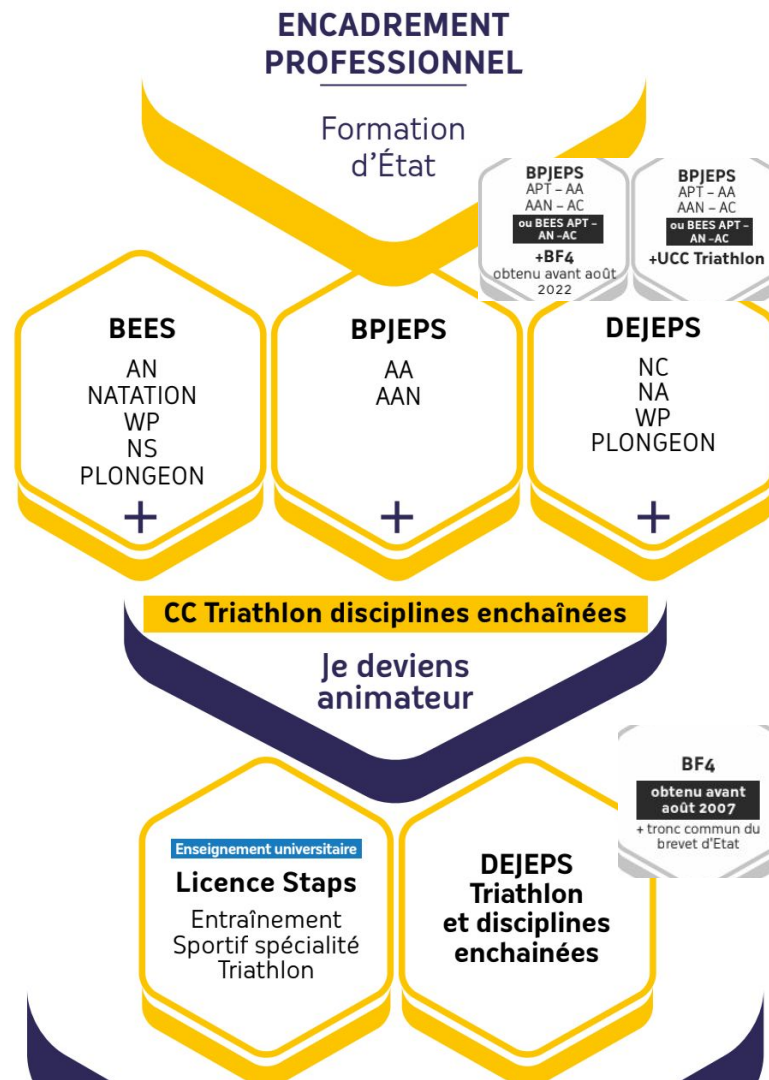
Toute personne qui souhaite encadrer les disciplines enchaînées contre rémunération doit être titulaire d'un diplôme reconnu par l'Etat.

A cette condition, s'ajoute de posséder les prérogatives d'exercice en lien avec les missions effectuées. Ces prérogatives d'exercice sont mentionnées sur la **carte professionnelle** de l'éducateur sportif, qui doit être à jour.

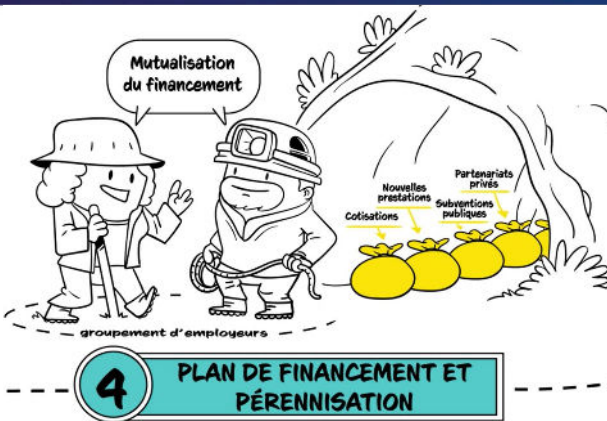
2 niveaux de qualifications reconnues par l'Etat :

- [Animateur Triathlon](#) ;
- [Entraîneur Triathlon](#).

Guide de la formation pro FFTRI



Le financement d'un emploi



Le financement de l'emploi est indissociable du financement des actions :

□ *favoriser une élaboration du budget par action en intégrant le coût de l'emploi dans chacune des actions.*

Différentes sources à exploiter en fonction de la nature des actions :

- ⇒ Favoriser une recherche de financements **adaptés** ;
- ⇒ Favoriser une recherche de financements **diversifiés** ;
- ⇒ Recourir à un **dispositif d'emploi aidé** ;
- ⇒ Anticiper la **pérennisation**.

Différents types de dispositifs d'aides à l'emploi

Des dispositifs territoriaux à échelle :

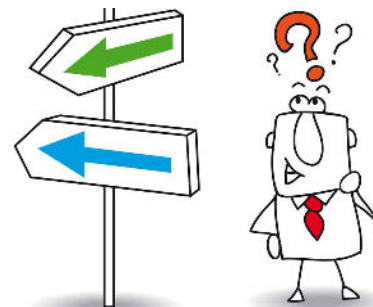
- Nationale
- Régionale

Des dispositifs avec différents objectifs :

- Insertion professionnelle
- Développement de la structure

Des dispositifs sectoriels :

- Jeunesse et sports
- Cohésion sociale
- Politique de la ville



PSTN ANS 2025

[Note de cadrage PST 2025](#)

Aide à l'emploi

Attention particulière portée aux créations d'emplois comprenant des missions de développement, en cohérence avec :

- les déclinaisons territoriales portées par les fédérations dans le cadre de leurs PSF ;
- l'animation des équipements sportifs financés au titre du « plan 5 000 terrains de sport – Génération 2024 » (2024-2026) ;
- développement de la pratique pour des publics prioritaires et en adéquation avec les enjeux nationaux à fort impact.

Aide emploi 2 à 3 ans à 12 000€ et aide ponctuelle possible max de 12 000€

Embauche ou consolidation d'un emploi existant en CDI, d'un éducateur, d'un agent de développement ou polyvalent.

Aide ponctuelle à l'emploi pourra servir prioritairement au recrutement de salariés en CDD sur ces mêmes types de postes.

Renouvellement de l'aide conditionné au respect pour l'employeur et le salarié du suivi d'une formation à la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport.

Actions liées aux politiques publiques du sport => orientations des DRAJES (attente campagne NA)

Financer des actions locales répondant aux enjeux nationaux des politiques publiques du sport : lutte contre les dérives et les violences sexuelles dans le sport et les savoirs sportifs fondamentaux (AA, JAN, SRAV).

orientations : Parasport (14%), femmes et des jeunes filles (20%), territoires carencés (60%) et sport – santé (15%).

Exemple coût d'un emploi d'un entraîneur à temps plein

	Groupe 3 CCNS		Groupe 4 CCNS	
	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel
Salaire net	1 515,06 €	18 180,75 €	1 592,92 €	19 115,01 €
Charges salariales	443,53 €	5 322,34 €	465,15 €	5 581,83 €
Salaire brut	1 958,59 €	23 503,09 €	2 058,07 €	24 696,84 €
Charges patronales	670,19 €	8 042,24 €	703,32 €	8 439,88 €
Coût de l'emploi ?	2 628,78 €	31 545,33 €	2 761,39 €	33 136,72 €
Dispositifs d'aide à l'emploi	1 000,00 €	12 000,00 €	1 000,00 €	12 000,00 €
Réduction générale des cotisations patronales ?	462,35 €	5 548,22 €	409,40 €	4 912,75 €
Coût pour l'employeur ?	2 166,43 €	25 997,11 €	2 351,99 €	28 223,97 €
Coût résiduel ?	1 166,43 €	13 997,11 €	1 351,99 €	16 223,96 €



**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
CENTRE DE RESSOURCES SPORT

[Outil de calcul du coût de l'emploi. CRDLA Sport](#)

[Grille salaire CCNS](#)

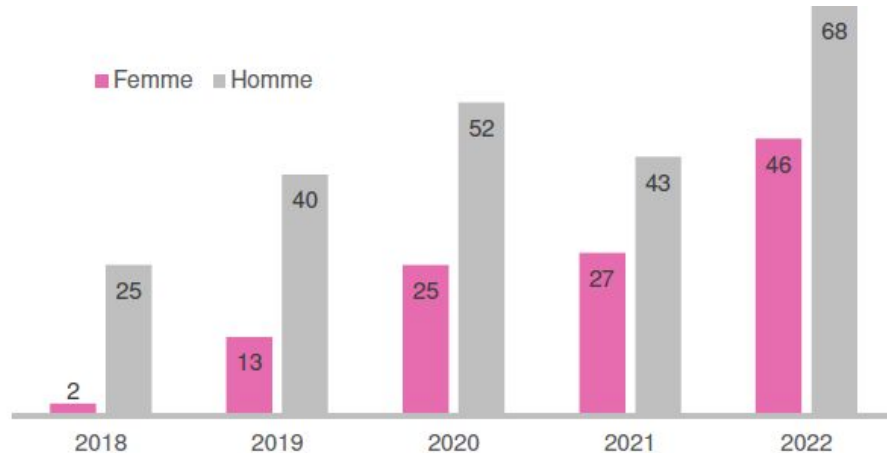
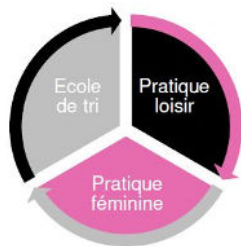
Création d'un poste d'entraîneur en septembre 2023:

objectif: développer les activités du club et compléter les actions des bénévoles

contexte:

- 115 licenciés
- 5 encadrants (BF1, BF3 et MNS)
- 16h d'entraînement/semaine

Triathlon Immersive Room



Proposition de CDI 35h annualisé

Groupe 4 CCNS

Coût total employeur: 39 997€ annuel

Heures à réaliser sur l'année: 1607

Missions d'encadrement des différents publics licenciés (60%) :

Missions de structuration et de développement de l'association (25%) :

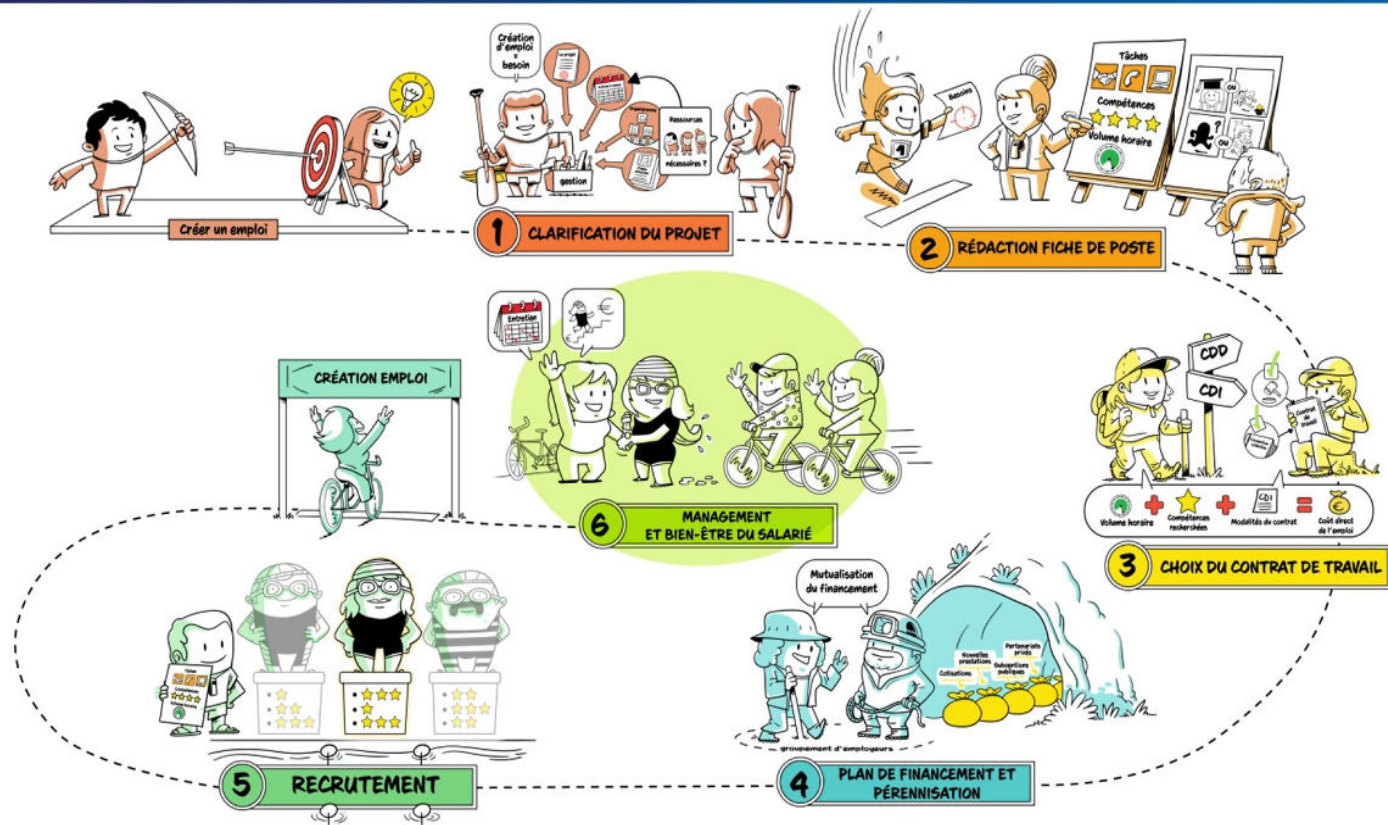
Missions de développement de l'école de triathlon (15%) :

Répartition temps de travail [h]	
Encadrement	910
Mise à dispo piscine	285
Sage vacances	120
Animations écoles	80
Déplacement compétitions	80
Mise à dispo CD/ligue	60
Savoir rouler	40
Savoir nager	40
Communication interne	15

➤ **Financement:**

Aide à la création d'emploi, évolution cotisation club, ANS PSF, ANS PST, mise à disposition piscine, animations dans les écoles, stages club/CD/ligue, compétition club, section loisir.

Vidéo : création d'emploi dans une association sportive



[Lien vidéo](#)

Acteurs de l'accompagnement

- Les CROS, CDOS
- Le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)
- Le Centre de Ressources DLA Sport
- CRIB / Guid'Asso
- Profession Sport et Loisirs
- Les syndicats d'employeurs : COSMOS, Héxopée
- L'OPCO (opérateur de compétences) : Afdas (appui conseil RH)
- Les services de l'Etat (DRAJES, SDJES)
- Les collectivités territoriales



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
CENTRE DE RESSOURCES SPORT



Guid'Asso
Réseau national d'appui

COSMOS

Tous les sports. Un seul univers.



FÉDÉRATION NATIONALE
profession
sport & loisirs

Des outils phares adaptés au secteur



Des guides génériques



<https://crdla-sport.franceolympique.com>

CRDLA Financement

Le sport en Nouvelle Aquitaine

- [Diagnostic territorial du sport](#)
- [Projet sportif territorial](#)
- [Fiche régionale sport INJEP 2024](#)

Sites FFTRI

- [Bourse à l'emploi](#)
- [Se former](#)
- [Site FFTRI Professionnalisation](#)
- [Webinaires professionnalisation](#)



Contact



#BRILLONS
EN
CLUBS

Mérodie CROUZAT
Responsable Professionnalisation

2 rue de la justice 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex
Tél : 07 45 08 73 61 / mcrouzat@fftri.com
www.fftri.com